

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
6 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 747

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 22**

Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« d) Les deux derniers alinéas dudit II sont supprimés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de rétablir l'alinéa 18 de l'article 22 dans sa version issue des travaux de l'Assemblée nationale. En ajoutant une précision relative à la motivation des mises en demeure, au demeurant superflue, le Sénat a involontairement remis en cause la suppression de deux alinéas actuels de l'article L. 442-2, portant ainsi atteinte à la cohérence du dispositif.